



# AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1 alinéa 1

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN BATI SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL (71) POUR UNE ACTIVITE D'APPRENTISSAGE A LA CONDUITE DE VEHICULES POIDS-LOURDS

- 1. SNCF Immobilier- Direction Immobilière Sud-Est de SNCF Immobilier**, dont les bureaux sont sis Campus Incity, 116 Cours Lafayette – CS13511 – 69003 Lyon, représentée par son Directeur par intérim Madame Sandrine Charpin dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :**  
Renseignements techniques et administratifs : DIT Sud Est, Gestionnaire Yxime, M. Nicolas CATTIN / Courriel : ncattin@yxime.fr / Téléphone : 03 80 58 60 52 / Adresse : YXIME, 18 avenue du Maréchal Foch, Dijon (21000)
- 3. Objet de la procédure :**  
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface de 2 500 m<sup>2</sup> sis Rue de l'Automobile sur la commune de Saint-Marcel (71380) pour une activité d'enseignement à la conduite de véhicules Poids-Lourds. Le Bien est repris au cadastre de la commune de Saint-Marcel sous la référence : Z n°547p.
- 4. Procédure :**  
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1 alinéa 1** du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**  
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société CENTRE DE FORMATION ROCHE dont le siège est sis 31 rue Louis Alphonse Poitevin à Saint-Marcel (71380)  
  
Date d'effet de la convention d'occupation : 01/01/2021
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**  
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.  
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.
- 7. Information sur les recours**  
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas, BP 61616 (21016) Dijon CEDEX  
Téléphone : 03 80 73 91 00 – Télécopie : 03 80 73 39 89  
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr